

Conseil Municipal du 25 septembre 2025 - 20 heures 00

Le vingt-cinq septembre deux-mille-vingt-cinq à vingt heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de monsieur le maire, Yannick GENDRON.

Etaient présents : Mmes Adeline CALVO, Corinne CHAUMETON et Nathalie NICOLINO ; MM. Yannick GENDRON, Alain GONDTRAN, Jean-Pierre GROS, Johan JULIEN et M. Gérard PLANCHE. Absents excusés : M. Olivier LETURMY. Procurations : Mme Marine MOLINA donne procuration à M. Alain GONDTRAN et Mme Rachel TRIPODI donne procuration à M. Gérard PLANCHE.

Désignation du secrétaire de séance : M. Gérard PLANCHE est désigné secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité des présents du conseil municipal.

Syndicats

SITE / SDE04 / SYDEVOM : Néant

Communauté de Communes « Jabron-Lure-Vançon-Durance »

Conseil communautaire : le 25 septembre 2025

Personnel – Protection sociale complémentaire – Risques SANTE (Point reporté)

La réunion du Comité Social Territorial n'aura lieu que le 14 octobre 2025, ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Travaux

Eau & Assainissement :

- Le bassin d'eau potable de la commune a été nettoyé le 17 septembre 2025.
- Station de relevage (cf. délibérations 3 et 4) :
 - ✓ Une des deux pompes de la station de relevage a été changée.
 - ✓ Il est nécessaire de prévoir un dispositif « démarreur ralentisseur » pour atténuer le pic de consommation électrique au démarrage des pompes.
 - ✓ De plus le ballon qui permet d'amortir les coups de bâlier est à changer.

Goudronnage : Les travaux de goudronnage de la Rue des Alexis sont terminés. Il est nécessaire de pallier l'épaisseur du revêtement au droit des conteneurs pour empêcher l'eau de s'y accumuler. Un rappel du respect de la limitation de vitesse à 30 km/h sera envoyé aux habitants du quartier.

Station d'épuration - Fauocardage

DCM20250925_01

M. Jean-Pierre GROS, conseiller municipal, quitte la salle et ne participe pas à la discussion ni au vote

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant le fauocardage des roseaux de la Station d'épuration,

Vu le devis reçu et retenu de la société Forestière de la Durance de Château-Arnoux,

Le Conseil Municipal de la commune de Montfort, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Accepte le devis d'un montant de 4000 € HT (Quatre mille euros H.T.) qui sera payé au budget eau et assainissement,

Et autorise Monsieur le Maire à signer le devis et les documents afférents.

Monsieur Jean-Pierre GROS, conseiller municipal, revient siéger.

Réseau Eau - Remplacement ballon anti bélier

DCM20250925_02

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que le ballon anti bélier au niveau de la station de relevage doit être remplacé,

Vu le devis reçu et retenu de l'entreprise APEI MAGAUD de Digne-Les-Bains,

Le Conseil Municipal de la commune de Montfort, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Accepte les devis d'un montant de 8300 € HT (Huit mille trois cent euros H.T.) qui sera payé au budget Eau et Assainissement.

Et autorise Monsieur le Maire à signer les devis et documents afférents.

Réseau Eau – Démarreur ralentisseur pour les pompes

DCM20250925_03

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que les pompes du relevage doivent être sécurisées avec un démarreur ralentisseur pour éviter les défauts électriques,

Vu le devis reçu et retenu de l'entreprise APEI MAGAUD de Digne-Les-Bains,

Le Conseil Municipal de la commune de Montfort, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Accepte les devis d'un montant de 2744 € HT (Deux mille sept cent quarante-quatre euros H.T.) qui sera payé au budget Eau et Assainissement.

Et autorise Monsieur le Maire à signer les devis et documents afférents.

Réseau Eau – Mise en place d'un réducteur de pression DN125

DCM20250925_04

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de mettre en place un réducteur de pression DN125 au niveau du lavoir,

Vu le devis retenu de l'entreprise PARRAUD TP de Peyruis,

Le Conseil Municipal de la commune de Montfort, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Accepte le devis d'un montant de 636 € H.T. (Six cent trente-six euros H.T.) qui sera payé au titre du budget Eau et Assainissement,

Et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

Achat d'une bétonnière

DCM20250925_05

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire au sujet du remplacement de la bétonnière,

Vu le devis retenu de la SAMSE de Château-Arnoux/Saint-Auban,

Le Conseil Municipal de la commune de Montfort, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Accepte le devis d'un montant de 2076,03 € H.T. (Deux mille soixante-seize euros et trois centimes H.T.) qui sera payé au titre du budget principal,

Et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

Questions diverses

Cimetière : Matérialisation des concessions de pleine terre dans la section « paysagère » du cimetière communal. Des devis seront demandés pour la pose de haies basses et pérennes

Eglise Saint-Madeleine : Les travaux de pose d'une poutre de gloire dans l'église doivent bientôt commencer. Une fois les travaux achevés les statues réintégreront l'église. Il faut prévoir le transport de la plus lourde des statues (« L'Immaculée Conception ») de la mairie à l'église. Nous avons reçu un devis de l'entreprise BOVIS.

Salle polyvalente : Changement du règlement pour les engins pyrotechniques, barbecues... et de la caution pour le ménage, qui devrait passer de 50€ à 150€.

Association « Cross-training » : Demande d'utilisation de la salle le mardi ou jeudi soir à partir de 18h30. Le mardi est recommandé en raison des horaires de ménage. Plus de détails sont demandés à l'association concernant matériels et installations qui pourraient détériorer la salle.

Haie sous le lotissement des Esclapes : Création d'une haie entre le PAV et les habitations.

Prochaines réunions

Prochain conseil municipal le 23 octobre 2025 à 19h30. Celui de novembre est planifié le 13. L'ordre du jour étant épousé, la séance du conseil municipal est levée à 21h.